

Instruction ministérielle n°1 du 16 mars 2019 fixant les délais de traitement des dossiers au sein du ministère de l'Économie et des Finances.

Dans le cadre de l'allègement des procédures administratives, les délais d'intervention des services de la DGID sont fixés dans le tableau ci-après :

Dossier	Description	Délai de traitement
Demande de restitution de TVA	Lettre de demande + pièces justificatives	Un (01) mois
Demande de NINEA	Lettre de demande + liste des pièces requises	Deux (02) jours
Demande de dégrèvement	Lettre de demande + justification Etat	Un (01) mois
Demande de remboursement IR/IS/RAS	Lettre de demande + pièces justificatives + carnet de remboursement	Un (01) mois quinze (15) jours
Demande d'attestation d'imposition	Lettre de demande + justificatifs	deux (02) jours
Demande de remise gracieuse d'imposition émise	Lettre de demande + pièces requises + carnet de remboursement feuille d'instruction.	01 mois 15 jours
Demande de quitus fiscal	Lettre de demande + pièces requises	trois (03) jours
Demande d'admission en non-valeur de titre de perception	Lettre de demande + justificatifs	Un (01) mois quinze (15) jours
Demande de suspension de poursuite	Lettre de demande + justificatifs	Trois (03) jours
Demande d'attestation de non-imposition	Lettre de demande	Deux (02) jours
Demande de mutation de cote	Lettre de demande	Deux (02) jours
Bail emphytéotique	Acte synallagmatique soumis à l'approbation de l'autorité portant location d'un terrain à mettre en valeur	trois (03) mois après la réunion mensuelle de la Commission de Contrôle des Opérations domaniales (CCOD)
Autorisation d'occuper le domaine public maritime ou le domaine public fluvial	Arrêté ministériel fixant les conditions techniques et financières de l'occupation d'une Parcelle du domaine public maritime ou fluvial	sept (07) jours après avis de la CCOD
Autorisation d'occuper le domaine privé antérieurement dénommée « permis d'occuper »	Acte unilatéral portant octroi du droit de jouissance d'un terrain du domaine privé, délivré Par la DGID, suivant délégation du ministre	Un (01) mois

Autorisation de transaction immobilière	Fiche comportant des éléments d'information sur la transaction envisagée Par une partie réservée à la décision de l' autorité compétente, soit la DEDT ou ta DGID ou encore le ministre selon, le montant déclaré	Huit (08) jours
Autorisation de cession ou de sous location	Lettre portant autorisation Préalable de céder ou de sous-louer un droit de jouissance octroyé par l'Etat.	Trois (03) jours
Autorisation d'affectation à hypothèque ou de nantissement	Lettre portant autorisation préalable d'affecter à hypothèque ou de nantir un droit octroyé Par l'Etat	Trois (03) jours
Certificat d'inscription au livre foncier	Un imprimé servi selon des normes établies faisant état de l' inscription au livre foncier d'un droit ou d'une charge sur un immeuble.	Trois (03) mois
Etat des droits réels	Réponse à une demande de renseignements sur les droits dont un tiers est titulaire ou portant sur les droits et charges inscrits sur un immeuble.	Sur un titre : Trois (03) jours Sur une Personne : Sept (07) jours
Acte de cession définitive	Acte synallagmatique soumis à l'approbation de l'autorité portant vente d'un terrain domanial	trois (03) mois
Acte d'échange	Acte synallagmatique, soumis à l'approbation de l'autorité portant échange de biens immobiliers	trois (03) mois après la réunion de la CCOD
Formalité de l'enregistrement	Perception d'un droit et apposition de la mention d'enregistrement du droit de timbre	Deux (02) jours
Quittance de timbre passeport	Quittance tirée du registre à souche contre le paiement du droit de timbre	immédiat
Visa pour autorisation de construire	Mention d'un avis sur une fiche de consultation accompagnant un dossier de demande de construire	Un (01) jour
Acquiescement au paiement d'une indemnité	acte synallagmatique Portant acceptation du montant d' d'une indemnité et libérant l'Etat de toutes autres obligations liées à la même opération.	Deux (02) jours
Reconstitution de limite	Plan de reconstitution visé donnant une définition physique d'un immeuble	Dix (10) jours
Situation foncière	Etat descriptif, évaluatif et juridique des immeubles d'une zone et indication des propriétaires	Trois (03) mois
Extrait de plan	Indicatif de la situation du terrain, indication de la nature juridique d'une assiette	Cinq (05) jours
Instruction demande de bail	Situation juridique et superficie, lettre et plan	Sept (07) jours
Attestation du cadastre	Attestation d'occupation	Deux (02) jours
Autorisation de construire	Visa	Deux (02) jours
Levée topographique	Etat des lieux	Dix (10) jours